

Contrat de panier de légumes Saison 15 : du 7 novembre 2023 au 16 avril 2024

Le collectif AMAPapille a pour objet, dans le respect de son règlement intérieur :

- de permettre aux habitant.e.s du quartier de s'approvisionner régulièrement en produits issus de l'agriculture biologique
- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteur.ice.s et consomm'acteur.rice.s
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables
- de limiter les dépenses énergétiques liées aux transports en favorisant un approvisionnement en produits locaux
- de permettre à ses adhérent.e.s de retrouver des liens avec la terre et ses paysans

1- Objet

Il est proposé des paniers de légumes répondant au cahier des charges de l'agriculture biologique (AB) au prix de 9 ou 12€ pour un panier hebdomadaire.

Les producteurs sont :

- **Ronan Derrien et Thibault Le Berre**, à la ferme *Au Gré des Champs*, sur la commune de Chantepie, produisant des légumes de plein champ et des légumes sous serre.
- **Emmanuelle Deraeve et Charlène Tortay** à la ferme *Gaec Plantago*, sur la commune de Corps-Nuds, produisant des légumes sous serre et des plantes aromatiques.

2- Termes du contrat

L'adhérent.e qui souscrit à ce contrat doit être adhérent.e à la MJC du Grand Cordel (10€ / année scolaire).

Conformément au règlement intérieur, l'adhérent.e doit préfinancer la production, de ce fait les chèques seront remis au référent paniers au moment de l'engagement avec le présent contrat ; pour chaque contrat, deux chèques (ou séries de chèques) seront établis : l'un à l'ordre de « **GAEC Au gré des Champs** ».

l'autre à l'ordre de « **GAEC Plantago** ».

Aucune période d'essai n'est prévue. Ils pourront être encaissés en une, deux ou trois fois par les producteurs.

En cas d'indisponibilité, l'adhérent.e doit s'arranger avec un proche ou un.e autre adhérent.e. Dans le cas où les paniers ne sont pas récupérés, ils sont donnés à une structure associative.

Il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert des quantités, ni de remboursement possible. L'engagement est pris pour la saison.

L'adhérent.e s'engage à venir contribuer à au moins une distribution pendant la durée du contrat.

07/11 – 14/11 – 21/11 – 28/11 – 05/12 – 12/12 – 19/12 – ~~26/12~~ – ~~02/01~~ – 09/01 – 16/01 – 23/01 – 30/01 – 06/02 – 13/02 – 20/02 – 27/02 – 05/03 – 12/03 – 19/03 – 26/03 – 02/04 – 09/04 – 16/04

**Les livraisons ont lieu les mardis (dates indiquées plus haut)
de 18h30 à 19h30 dans la cafétéria de la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes à Rennes.**

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

<p>Les Producteurs :</p> <p>Charlène Tortay P/o Emmanuelle Deraeve et Ronan Derrien et Thibault Le Berre</p> <p>Fait le/...../.....</p> <p>Signature</p>	<p>L'adhérent(e):</p> <p>M</p> <p>Tel.....</p> <p>Mail.....</p> <p>Fait le/...../.....</p> <p>Signature :</p>	<p>Je souhaite un</p> <p>Panier à 9 euros :</p> <p><input type="checkbox"/> 22 paniers soit 198€ répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 96.8 € à l'ordre de GAEC au Gré des Champs - 101.2 € à l'ordre du GAEC Plantago <p>Panier à 12 euros :</p> <p><input type="checkbox"/> 22 paniers soit 264€ répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 149,60€ à l'ordre de GAEC au Gré des Champs - 114.40 € à l'ordre du GAEC Plantago
---	--	---